



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Roland-Garros : Jeu set et match pour la FFT!

La modernisation de Roland-Garros enfin validée par la justice :  
le droit et la raison l'emportent enfin !

Après le Conseil d'Etat et le Tribunal de grande instance de Paris, par son jugement du 2 février 2017, le Tribunal administratif de Paris éteint le dernier feu juridictionnel allumé par les opposants au projet de modernisation de Roland-Garros.

En écartant la cinquantaine de moyens d'illégalité soulevés, le Tribunal consacre la légalité des permis de construire de ce projet crucial pour l'avenir du tournoi de Roland-Garros et le tennis français. La Fédération Française de Tennis (FFT) se félicite que le droit et la raison l'emportent enfin.

Les travaux vont donc continuer et les nouveautés très attendues par le grand public, les joueurs, les médias et les partenaires s'effectueront au fil des prochains tournois. Ainsi, seront livrés dès 2018 le nouveau village, les nouveaux courts 7 et 9, un nouveau show court sur le Fond des Princes, ainsi que le bâtiment des meulières. Dès 2019, le court des Serres verra le jour et le court Philippe Charrier sera rénové en grande partie ainsi que toute la zone Fond des Princes. Et enfin en 2020, les publics pourront apprécier l'ensemble du nouvel écrin qui valorisera l'histoire, le patrimoine et l'élégance d'un lieu mythique que le monde nous envie.

**Contact presse :**

Guillaume Lebastard

Tél. : 01 47 43 49 98 – [glebastard@fft.fr](mailto:glebastard@fft.fr)

Paris, le 02 février 2017

La Fédération Française de Tennis